

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°58 du 17 juillet 2018

Sommaire chronologique

Décision HdF n° 2018-50 DS DR du 11 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale ----- 3

Décision HdF n° 2018-51 DS Dépense du 11 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 22

Décision HdF n° 2018-52 DS DT du 11 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France au sein des directions territoriales ----- 24

Décision HdF n° 2018-53 CPLU du 11 juillet 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France----- 28

Décision Ce-VdL n° 2018-07 DS Agences du 13 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences ----- 30

Décision Br n° 2018-27 DS Agences du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences----- 49

Décision Br n° 2018-28 DS IPR du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables----- 67

Décision Br n° 2018-29 DS DR du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale ----- 75

Décision Br n° 2018-30 DS DPSR du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional ----- 88

[Suite du sommaire page suivante](#)

Décision Br n° 2018-31 DS DR du 16 juillet 2018

Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de Pôle emploi Bretagne à Monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.----- 95

Décision DSI n° 2018-11 du 16 juillet 2018

Délégation de signature temporaire du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information----- 96

Décision DSI n° 2018-12 du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information----- 98

Décision HdF n° 2018-50 DS DR du 11 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, les instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France et les correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes, des promotions et indemnités,

- 3) les ordres de mission / autorisation de déplacements, les états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements en France et à l'étranger.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administration, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à l'exclusion des déplacements hors de France métropolitaine à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances et gestion
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR, coordination de projets
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- madame Gaétane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Cyril Suquet, médiateur

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 2 et 3 du présent article, bénéficient de la même délégation (à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Hauts-de-France visé au 1) du § 1 et des ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisations d'utiliser un véhicule, des agents placés sous leur autorité se rapportant à des déplacements hors région), à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions :

- madame Thérèse Salmon, responsable de service innovation et RSE
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Valérie Hacq, responsable de service, pilotage et de la performance sociale
- madame Pauline Buyck, responsable de service, développement managérial
- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel
- monsieur Antoine Lobbedez, responsable de service gestion IPR
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Murielle Klemczak-Gallieue, responsable de service partenariats, territorialisation et relations extérieurs
- monsieur Didier Parent, responsable de service investigations
- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude

- monsieur Eric Meunier responsable de service, gestion des risques et contrôle interne
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine au sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance au sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- madame Françoise Parzysz, responsable d'équipe support, approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Caroline Hue, responsable de service contrôle de gestion
- monsieur Jacques Mitermique, responsable de service finances, comptabilité
- monsieur Grégory Descatoire, responsable d'équipe support comptabilité
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- madame Severine Verret, responsable d'équipe support, réglementation et indemnisation
- madame Severine Verret, responsable d'équipe support, réglementation et indemnisation
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe support, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Jean Claude Fernandes, responsable de service Organisation du travail, déploiements et évaluations
- monsieur Yannick Denimal, responsable de service pilotage, performance, études et statistiques
- madame Corina Paris, responsable d'équipe support études et statistiques
- madame Laurence Duprez, responsable de service, cellule FSE

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaires des délégations mentionnées au présent § 3 :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- madame Florence Hermel, responsable de service gestion et développement des ressources humaines et formation
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Karin Pecoul responsable de service communication
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux
- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR

- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, délégation temporaire est donnée à monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions et en matière de travaux, les marchés et accords-cadres d'un montant supérieur à 207 000 euros HT, les avenants à ces marchés et accords-cadres quel que soit leur objet, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres et ayant une incidence financière, les actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que les autres actes et décisions nécessaires à la passation, à l'attribution et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes et décisions nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation, à leur attribution et à leur exécution, à l'exception de la signature des marchés eux-mêmes, de la signature des

avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné au présent § 3 bénéficie de la même délégation à titre temporaire :

- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements

§ 4 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Joël Luron, responsable d'équipe support, moyens généraux

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1, 2, 3 et 4 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 4 – Achat de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi et de formations conventionnées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions, les bons et lettres de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe support, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les sollicitations, accords sur devis, les bons de commande et ordres de service émis dans le cadre des marchés de service de formations professionnelles à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services

- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- madame Charlotte Caulliez, responsable d'équipe support, dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi
- madame Marjorie Cailbeaux, responsable d'équipe support, recrutement, entreprises
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée à :

- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service immobilier

pour la seule délégation de signer les baux que Pôle emploi y ait la qualité de preneur ou bailleur

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, à l'effet de signer les conventions locales, territoriales ou départementales de partenariat avec incidence financière, ou impact sur la gestion des ressources humaines les contrats de portée régionale de partenariat, les contrats de subvention ou de vente de services d'insertion, de reclassement ou de promotion professionnels, ainsi que tout acte, pièce, et autre document y afférent, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L.5424-2 du code du travail à :

- monsieur Roger Demaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Olga Meurisse, adjointe à la DSRE en charge du partenariat, relations extérieures, statistiques Etudes et Evaluation
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

Chaque délégataire ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre leurs décisions afférentes aux contrats et conventions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

Section 3 – Ressources humaines

Article 7 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

§ 2 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Valerie Hau, adjointe au responsable de service, gestion et administration du personnel

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, dans la limite de leurs attributions :

- les actes de gestion relatifs aux états de présence des agents sous contrats aidés, au sein de Pôle emploi Hauts-de-France
- les notes de frais afférents aux déplacements des élus et représentants du personnel de Pôle emploi Hauts-de-France

Section 4 – Recouvrement

Article 8 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R.1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficient de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux directeur adjoint administration, finances et gestion
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services

Article 9 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources :

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations et majorations de retard et autres ressources visées à l'article 8, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Roger Démaret et Jean-Marie Fontenelle, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article 10 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

pour, au nom de la directrice régionale Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations d'assurance chômage en trop versées et statuer sur les demandes de délais de paiement de celles-ci sans limite de durée.
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, procéder au recouvrement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion et statuer sur les demandes de délais de paiement, de celles-ci , sans limite de durée.

2) Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szygulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance

chômage en trop versées, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale,

- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et sans limitation de durée en matière de médiation pénale.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion

- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

bénéficient de la même délégation, à titre temporaire lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

Chaque délégataire ci-avant désigné aux § 1 et 2 du présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

Section 5 – Décisions sur recours

Article 11 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R.5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424.1 du même code.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 12 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les

recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Norbert Soete, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- madame Agnès Morabito, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance
- monsieur Smail Dhamene, responsable d'équipe au sein de la plateforme de services à distance

Section 7 – Prévention des fraudes

Article 13 – Prévention des fraudes

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les correspondances se rapportant aux activités du service prévention des fraudes
- dans le cadre des activités du service prévention des fraudes, les demandes de pièces, les documents, décisions et actes utiles et nécessaires à la prévention et à la lutte contre la fraude

§ 2 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés au paragraphe 1 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude

§ 3 – En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires permanents mentionnés aux § 1 et § 2 du présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation et dans la limite de leurs attributions :

- madame Martine Chelminski, auditrice au sein de la direction prévention des fraudes
- madame Stéphanie Combes, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Jean-Robert Delhayé, auditeur au sein de la même direction
- madame Sandrine Trocme, auditrice au sein de la même direction
- madame Dominique Marlière, auditrice au sein de la même direction
- madame Monique Pinte, auditrice au sein de la même direction
- monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes
- madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes
- madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes

- madame Gladys Delaruelle, auditrice prévention des fraudes

Chaque délégataire ci-avant désigné dans le présent article statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de leur périmètre d'attribution.

Section 8 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Paulo Bica, responsable d'équipe support, gestion de patrimoine sein du service immobilier
- monsieur Dominique Corbisier, responsable d'équipe support, travaux et maintenance sein du service immobilier
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité

à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes

- monsieur David Gambier, chargé de sécurité
- monsieur Frédéric Martin, chargé de sécurité
- monsieur Jean Paul Beacourt, chargé de sécurité
- monsieur Bertrand Sellier, gestionnaire de sécurité

bénéficient de la même délégation à titre temporaire.

Article 15 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Sylvain Lelong, responsable d'équipe de la plateforme activités mutualisées
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

Article 16 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n°2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la même délégation :

- madame Anne Demay, responsable de service, prévention et lutte contre la fraude
- madame Frédérique Arson, chargé de mission prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées

Article 17 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 18 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Hauts-de-France ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article I de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire,

- madame Faïza Bellahcene, responsable de service affaires juridiques
- madame Valérie Bonzom, juriste au sein du service affaires juridiques
- monsieur Hakim Bourbia, juriste au sein du service affaires juridiques

Article 19 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires mentionnés dans le présent article, bénéficient à titre temporaire de la délégation de transiger pour un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction

régionale, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012 :

- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail

Section 9 – Divers

Article 20 – Production au passif des entreprises en procédure collective et autres recouvrements de créances

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Arnaud Flon, juriste au sein du service appui juridique et contentieux
- madame Nathalie Richard, juriste au sein du service appui juridique et contentieux

à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- l'ensemble des décisions relatives au recouvrement de créances autres que celles visées à la section 4 « Recouvrement » de la présente décision, engager et conduire les voies d'exécution y afférant
- les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 8 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective

Article 21 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France en matière d'hygiène, de santé, de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, ainsi qu'en matière de sécurité des biens de Pôle emploi dans l'ensemble

des sites dans le ressort territorial de la direction régionale, y compris celui du campus et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Hauts-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégué ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 22 – Prévention et traitement des agressions au sein de Pôle emploi

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administratif, finances et gestion

à l'effet de signer, en matière de sécurité au travail, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France et dans la limite de leurs attributions :

- les actes et décisions pour assurer la prévention et le traitement des agressions contre Pôle emploi,
- porter plainte, y compris avec constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout acte ou tout fait intéressant la sécurité au travail.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégués permanents mentionnés au présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administratif, finances et gestion
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- madame Frédérique Colonello, responsable de service, sécurité des personnes et des biens
- madame Véronique Furlan, chargé de mission sécurité
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail

Chaque délégué ci-avant désigné statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article dans la limite de son périmètre d'attribution.

Article 23 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-49 DS DR du 29 juin 2018 est abrogée.

Article 24 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 11 juillet 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-51 DS Dépense du 11 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France au sein de la direction régionale en matière d'opérations de dépense et de recette

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2016-126 du 16 décembre 2016 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense, émission ou endos d'un chèque

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense d'une part et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- madame Caroline Riffard, directrice des opérations
- monsieur Olivier Delporte, directeur maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances, gestion
- monsieur Pascal Dumont, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Jacques Mitermique, responsable de service finances, comptabilité

Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, le bon à payer d'une opération de dépense dans les conditions prévues par la délibération susvisée n°2015-49 du 18 novembre 2015 :

- madame Sylvie De Clercq, adjointe DSRE en charge de la gouvernance et de l'IPR
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- monsieur Jean Claude Lourdel, responsable de service, gestion et administration du personnel
- madame Gaëtane Bernard, adjointe à la direction des opérations en charge des services
- monsieur Laurent Lejeune, adjoint à la direction des opérations en charge de l'appui, suivi projets et la gouvernance
- monsieur Christian Carpentier, responsable de service emploi, compétences
- monsieur Yannick Szypulinski, responsable de service réglementation et indemnisation
- monsieur Eric Coyette, directeur des plateformes d'activités centralisées
- madame Sylvie Serre, responsable de service achats, marchés approvisionnements

- monsieur David Furmaniak, responsable de service, services généraux
- monsieur Patrick Klemczak, responsable de service, immobilier
- madame Murielle Savary, adjointe DRSE en charge de la communication
- madame Valérie Brayet, responsable appui production
- madame Carole Bigot, directrice de la plateforme prestations formations, en charge de la direction des activités mutualisées et de la plateforme de services à distance
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales

Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale

Délégation permanente est donnée à :

- monsieur Roger Démaret, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Jean-Marie Fontenelle, directeur régional adjoint en charge de la maîtrise des risques
- monsieur Marc Antoine Chabot, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Hervé Devaux, directeur adjoint administration, finances, gestion
- monsieur Jacques Mitermique, responsable de service finances, comptabilité

à l'effet de donner, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015.

Article 5 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-39 DS Dépense du 11 mai 2018 est abrogée.

Article 6 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 11 juillet 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision HdF n° 2018-52 DS DT du 11 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration qui mobilise les dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi.

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1, 3 § 2 et 3 § 3 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission / autorisation de déplacements et états de frais de déplacement des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en France métropolitaine et en Belgique.
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité

Article 2 – Conventions départementales, territoriales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 et § 2 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental, territorial ou local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions et actes y afférents conclus dans le cadre des accords-cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles et ceux entraînant un impact financier ou un impact sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales de subvention après obtention du visa de la direction stratégie et relations extérieures Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres accords et actes y afférents dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 3 – Délégués

§ 1 Bénéficient des délégations visées aux articles I et II, à titre permanent :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations à titre temporaire et dans la limite de leurs attributions, à l'exclusion de la délégation de signature visant les ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisation d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements en Belgique :

- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 et 2 du présent article, bénéficient des délégations se rapportant à l'article 1, à titre temporaire et dans la limite de leur périmètre d'attribution, à l'effet de signer tout ordre de service, acte et correspondance interne nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale à l'exclusion de la délégation de signature visant les ordres de mission / autorisation de déplacements, états de frais de déplacement et autorisation d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors région :

- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais

Article 4 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Gilles Desrumaux directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France:

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 24 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 24 mois.

Chaque délégataire ci avant désignés du présent paragraphe statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Desrumaux directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale délégué Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale délégué Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

Chaque délégataire désigné au présent paragraphe statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées dans la limite de son périmètre d'attribution.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L 5424-1 du code du

travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Gilles Desrumaux directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Hénin
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

Article 5 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 3 § 1 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Hauts de France, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire les personnes désignées à l'article 3 § 2.

Article 6 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-22 DS DT du 19 février 2018 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 11 juillet 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts de France

Décision HdF n° 2018-53 CPLU du 11 juillet 2018

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France

La directrice régionale de Pôle emploi Hauts-de-France

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret n° 2012-888 du 17 juillet 2012 modifiant les dispositions relatives aux commissions paritaires compétentes pour les agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2012-687 du 13 novembre 2012 fixant le règlement intérieur des commissions paritaires nationales et locales,

Vu la décision DG n° 2016-64 du 14 juin 2016 relative à la composition et aux attributions des commissions paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement aux commissions paritaires locales de Pôle emploi Hauts-de-France:

- monsieur Olivier Marmuse, responsable de service direction territoriale Nord
- madame Laurence Dangremont, chargé de développement RH
- monsieur Guillaume Hugot, chargé de développement RH
- madame Pauline Buyck, responsable de service, développement managérial
- madame Amandine Perez, adjointe responsable de service, santé, qualité de vie au travail
- madame Sarah Charpentier, responsable de service, relations sociales
- monsieur Vincent Magdziarek, chargé de développement RH
- madame Jennifer Marotte, chargé de développement RH
- madame Nathalie Amarias, chargé de développement RH

Article 2

En cas d'absence de la directrice régionale, présidente de droit de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France, sont désignés présidents suppléants de la commission paritaire locale unique de Pôle emploi Hauts-de-France:

- monsieur Dominique De Gryse, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Agnès Ménard, directrice développement RH
- madame Emmanuelle Leroy, adjointe à la direction du développement RH
- monsieur Thierry Dasté, directeur relations sociales et de qualité de vie au travail
- monsieur Fabien Manouvrier, directeur territorial Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- monsieur Gilles Desrumaux, directeur territorial délégué Hainaut
- monsieur Pascal Lollivier, directeur territorial délégué Versant Nord Est
- madame Hélène Schaeffer, directrice territoriale déléguée Lille
- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Flandres
- madame Catherine Renard, directrice territoriale déléguée Béthune Henin
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Littoral
- madame Estelle Charles, directrice territoriale déléguée Aisne
- madame Béatrice Fossier, directrice territoriale déléguée Oise
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Somme

Article 3 – Abrogation

La décision HdF n° 2018-23 CPLU du 19 février 2018 est abrogée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 11 juillet 2018.

Nadine Crinier,
directrice régionale
de Pôle emploi Hauts-de-France

Décision Ce-VdL n° 2018-07 DS Agences du 13 juillet 2018

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009-2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée:

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :
 - o madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
 - o madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance

- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers d'Aubigny s/Nère
- madame Aline Barbosa, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Isabelle Debron, référent métiers de Bourges centre
- madame Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Albrecht, référent métiers de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Patricia Gauyat, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Châteaudun
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Christine Toutay, référent métiers de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- monsieur Benoit Masingue, directeur d'agence de Lucé
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Jihane Meftah, référent métiers de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Florence Parsoireresponsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse

- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Frédéric Dubois, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Sophie Tribodet, référent métiers de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Sylvie Giraud-Delfosse, référent métiers d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Jean-Noel Marcadier, référent métiers de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Nathalie Chailloux-Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Nathalie Agullo, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Jacques Saunier, référent métiers de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henri-Burlot, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Laurence Charrier, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare

- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Franck Puisset, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Karine Bourit, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Corinne Pottier, référent métiers de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- madame Michele Egermann, référent métiers de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers de Pithiviers
- madame Christelle Vançon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Rachel Debroux, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Frédéric Robin, référent métiers d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Nathalie Renonce, référent métiers d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de signer les marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences, dans le respect des règles fixées par le règlement intérieur des marchés de Pôle emploi.

Article 5 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2, 3 et 4, à titre permanent :

- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- monsieur Benoît Masingue, directeur d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directeur d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest

Article 6 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- madame Florence Parsoire, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches

- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Nathalie Agullo, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henri-Burlot, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Franck Puisse, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Karine Bourit, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Rachel Debroux, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

A l'article 3 :

- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Franck Puisset, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers
- madame Aline Barbosa, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Isabelle Debron, référent métiers
- madame Gilles Rétali, directeur d'agence de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Laurent Albrecht, référent métiers de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Patricia Gauyat, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Vierzon
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon

- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Valérie Lefrançois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Châteaudun
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Christine Toutay, référent métiers de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Mary Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- monsieur Benoit Masingue, directeur d'agence de Lucé
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Jihane Meftah, référent métiers de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Florence Parsoire, adjointe au directeur d'agence de Vernouillet
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Frédéric Dubois, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Sophie Tribodet, référent métiers de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Sylvie Giraud-Delfosse, référent métiers d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours

- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Jean-Noel Marcadier, référent métiers de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Nathalie Chailloux-Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Nathalie Agullo, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Jacques Saunier, référent métiers de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henri-Burlot, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Laurence Charrier, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Franck Puisset, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Karine Bourit, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Corinne Pottier, référent réglementaire et applicatif de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis

- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- madame Michele Egermann, référent métiers de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Rachel Debroux, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Frédéric Robin, référent métiers d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Nathalie Renonce, référent métiers d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois.

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- monsieur Benoît Masingue, directeur d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Vernouillet

- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare

- madame Véronique Andre, adjointe au directeur d'agence de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Mary Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Florence Parsoire, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Nathalie Agullo, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henri-Burlot, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Franck Puisset, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Karine Bourit, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay

- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Rachel Debroux, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à

- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- monsieur Benoît Masingue, directeur d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace

- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest

pour, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Fanny-Laure Ridet, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe d'Aubigny s/ Nère
- monsieur Frédéric Soularue, directeur adjoint d'agence de Bourges Centre
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Centre
- madame Marie Faivre, responsable d'équipe de Bourges Centre
- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Benoit Baron, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe d'agence de Vierzon
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Valérie Lefrancois, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Véronique Andre, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Sabine Gérard, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Catherine Amiri, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Lucé
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- madame Carine Barre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- madame Annie Ferre, responsable d'équipe de Nogent le rotrou
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet

- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Sandra Chanquoy, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Roquet, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet-Thornber, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Lamy Perret, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Karim Soudani, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Anne-Frédérique Guillot, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Nathalie Agullo, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Michelle Bodier, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Catherine Henri-Burlot, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Benjamin Bensoussan, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Franck Puisset, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Karine Bourit, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Cécile Emonet-Bonaventura, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Martine Mallet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- madame Isabelle Rouby, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Rachel Debroux, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est

- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Françoise Deschamps, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Axelle Lecolloëc, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Bruno Charfoulaut, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Brigitte Giraud, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Elodie Eche, directrice d'agence d'Aubigny s/ Nère
- madame Aline Barboza, directrice d'agence de Bourges Centre
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Delheury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Châteaudun
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- monsieur Benoit Masingue, directeur d'agence de Lucé
- madame Géraldine Perineau, directrice d'agence de Nogent le rotrou
- madame Erika Heresmann, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Isabelle Pirot, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Vincent Monier, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- madame Valérie Viel, directrice d'agence de Tours Ronsard
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- madame Nelly Bertonnier, directrice d'agence de Gien
- monsieur Anthony Brie, directeur d'agence de Montargis
- monsieur Olivier Trouille, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vançon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans loire
- madame Antoinette Pascual, directrice d'agence d'Orléans nord
- madame Marie-Pierre Le Maout, directrice d'agence d'Orléans ouest

à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article 8 – Abrogation

La décision Ce-VdL n° 2017-10 DS Agences du 2 octobre 2017 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 13 juillet 2018.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Décision Br n° 2018-27 DS Agences du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 1233-65 et suivants, L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-4, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et de la sécurisation des parcours professionnels,

Vu l'accord national interprofessionnel du 31 mai 2011 relatif au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2013-47 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre 1er du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires

formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollet, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Denis Messenger, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérard Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Stéphanie Richer, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe

- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Hervé Le Duc, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Peter Armstead, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaëlle Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé

- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chryste Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référente métiers par intérim pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Vincent Pillet, référent métiers par intérim pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud

- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent métiers pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcyc, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Lysiane Le Romancer, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est

- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) prendre les décisions relatives aux périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP),
- 6) prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et demander le remboursement des allocations, prestations ou aides y afférant lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 7) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence, plaintes, archives

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, et dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer toute correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence,
- 2) signer tout ordre de service et acte nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 4) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence,
- 5) pour les archives conservées en agence, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficient des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Neshard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix

- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierc, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et aux 1), 2), 3) et 4) de l'article 2 :

- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Denis Messenger, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac

- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Ouest
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Stéphanie Richer, responsable d'équipe pôle emploi de St Briec Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Hervé Le Duc, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord

- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Lysiane Le Romancer, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmi, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest

Au § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires, et au 1) de l'article 2 :

- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest

- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Briec Ouest
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Briec Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Briec Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Briec Sud
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Benoît Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Peter Armstead, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- madame Florence Caremel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame ChrysteLe Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référente métiers par intérim pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Vincent Pillet, référent métiers par intérim pôle emploi de Rennes Est
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Florence Chalois, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Valérie Chouisnard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Guillaume Gallon, référent métiers pôle emploi de Vitré
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Au 4) du § 2 de l'article 1 à l'exception des décisions accordant des aides à des conditions dérogatoires :

- madame Anne Guitton, pôle emploi de Dinan
- madame Mireille Tardif, pôle emploi de Dinan
- monsieur David Merry, pôle emploi de Lamballe
- madame Catherine Dugay, pôle emploi de Lannion
- monsieur Cyrille Tauzin, pôle emploi de Lannion
- madame Laurence Fernandez, pôle emploi de Loudéac
- madame Françoise Le Caoussin, pôle emploi de Saint Briec Ouest
- monsieur Michaël Beuzit, pôle emploi de Saint Briec Sud
- madame Sophie Gouez-Benard, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Laëtitia Jehenne, pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaëlle Cabon, pôle emploi de Brest Europe
- madame Anne Floch, pôle emploi de Brest Europe
- madame Bernadette Gergaud, pôle emploi de Brest Europe
- madame Patricia Le Beuzé, pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Alain Paul, pôle emploi de Brest Europe
- madame Catherine Guestin, pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Guillaume Bourdic, pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Carmen Diaz, pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Le Poupon, pôle emploi de Douarnenez
- madame Isabelle Le Bihan Guivarch, pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Claude Guiziou, pôle emploi de Landerneau
- madame Catherine Klein, pôle emploi de Morlaix
- madame Mylène Buisson, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Brigitte Glehen, pôle emploi de Pont l'Abbé
- madame Gwenola Laurent, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Nadia Sanceau, pôle emploi de Quimper Nord
- madame Marie-Christine Buannic, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Stéphanie Le Guillou de Penanros, pôle emploi de Quimper Sud
- madame Marie-Reine Vincendeau, pôle emploi de Quimper Sud
- monsieur Stéphane Champion, pôle emploi de Combourg
- madame Aurélie Lemoine, pôle emploi de Combourg
- madame Brigitte Lebreton, pôle emploi de Fougères
- madame Jacqueline Courtel, pôle emploi de Rennes Centre
- madame Fabienne Poulin, pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Kermoal-Le Moel, pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Bordais, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Marie-Pierre Rouault, pôle emploi de Rennes Sud
- madame Elisabeth Allot, pôle emploi de Saint Malo
- madame Béatrice Arnaud, pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Bruno Habert, pôle emploi de Saint Malo
- madame Chou Hak, pôle emploi de Saint Malo
- madame Pascale Roule, pôle emploi de Saint Malo
- madame Agnès de Coster, pôle emploi de Vitré
- madame Athalie Dreux, pôle emploi de Vitré
- madame Brigitte Naour, pôle emploi d'Auray
- madame Jacqueline Nicol, pôle emploi d'Auray
- madame Josiane Rivalain, pôle emploi de Lanester
- madame Nelly Le Moing, pôle emploi de Lorient Ville
- madame Sophie Chapron, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Brigitte Morin, pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvaine Boudinot, pôle emploi de Vannes Est

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 18 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des agents exerçant en agences, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, de l'assurance chômage, ou au titre du CSP et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 6 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 4 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 5, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 5 Bénéficiaire des délégations visées aux paragraphes 1, 3 et 4 :

- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- monsieur Pascal Lagnel, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Brigitte Mordeles, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- madame Elsa Quemart, responsable d'équipe pôle emploi de Dinan
- monsieur Emmanuel Mollot, référent métiers pôle emploi de Dinan
- madame Gaëlle Pansard, référente métiers pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Denis Messenger, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Karine Ogier, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp

- monsieur Bertrand Quemard, responsable d'équipe pôle emploi de Guingamp
- madame Sandrine Foujanet, référente métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Stéphane Rio, référent métiers pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Myriam Daniel, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- monsieur Mikaël Keravis, responsable d'équipe pôle emploi de Lamballe
- madame Céline Auville, référente métiers pôle emploi de Lamballe
- monsieur Gérald Connan, référent métiers pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur Olivier Chesneau, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Jean-Yves Gérard, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- madame Marie-Odile Masson, responsable d'équipe pôle emploi de Lannion
- monsieur Stéphane Cotel, référent métiers pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Kristen Jézéquel, responsable d'équipe pôle emploi de Loudéac
- monsieur Olivier Delarche, référent métiers pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Elise Lamauve, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Ronald Pierre, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Servane Pioger, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Stéphanie Bocqueho, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- madame Caecilia Le Bolloc'h, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Françoise Dehay, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur François Pierre Le Louarn, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Stéphanie Richer, responsable d'équipe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Saliou, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Bruno Briend, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Aurélie Hervé, référente métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- monsieur Gilles Lecuyer-Morvan, référent métiers pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Xavier Gourlaouen, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Aline Madec, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Florence Queguiner, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Emily Sanchez, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Maëlle Boucher, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- monsieur Pascal Dilasser, référent métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Gwénaelle Gourvennec, référente métiers pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Jacqueline Radenac, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- madame Sandrine Schifres, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Sébastien Vallet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Benoit Roudaut, référent métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Sophie Touminet, référente métiers pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- madame Annaïg Cotten, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Brigitte Feugueur, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Ghislaine Gourmelon, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Nadège Havet, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Emmanuelle Suissa, responsable d'équipe pôle emploi de Brest Marine
- madame Rachel Ansquer, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- madame Sylvia Toulgoat, référente métiers pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix

- madame Nelly Dubois Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Marie-José Lemaitre, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- monsieur Michel Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Carhaix
- madame Dominique Guyomarch, référente métiers pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- madame Nathalie Charpentier, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- madame Typhaine Moan, responsable d'équipe pôle emploi de Concarneau
- monsieur David Martin, référent métiers pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- monsieur Yann Guillerm, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne-Marie Sainléger, responsable d'équipe pôle emploi de Douarnenez
- madame Martine Chancelet, référente métiers pôle emploi de Douarnenez
- monsieur David Labrune, référent métiers pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- madame Jessie Eleouet, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Hervé Le Duc, responsable d'équipe pôle emploi de Landerneau
- monsieur Peter Armstead, référent métiers pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Yannick David, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- monsieur Claude Sauvée, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Patrice Trublet, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Ségolène Vasseur, responsable d'équipe pôle emploi de Morlaix
- madame Régine Boulanger, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- madame Christelle Lozac'h, référente métiers pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- monsieur Yves-Christophe Jégo, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Yannick Malejac, responsable d'équipe pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Delphine Mattern, référente métiers pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- madame Caroline Hacik, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Emmanuelle Le Guen, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Nord
- madame Joëlle Pichon, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Christophe Le Gallic, référent métiers pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Anne Gaele Gautherin, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Alexia Guignard, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Sabine Le Brun, responsable d'équipe pôle emploi de Quimper Sud
- madame Florence Caresmel, référente métiers pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Corinne Perennou, responsable d'équipe pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Reynal Tanguy, référent métiers pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Pascale Roulle, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- madame Chrystelle Thébault, responsable d'équipe pôle emploi de Combourg
- monsieur Pascal Saintpierre, référent métiers pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Marina Cadalen, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Karine De Bussac, responsable d'équipe par intérim pôle emploi de Fougères
- madame Nadège Legendre, responsable d'équipe pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Guillaume Legruel, responsable d'équipe pôle emploi de Redon

- madame Laurence Morgant, responsable d'équipe pôle emploi de Redon
- madame Chrystele Lebreton, référente métiers pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Aurélie Deleuze, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Emmanuelle Le Saint, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Fabien Sillard, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Centre
- madame Véronique Porteau, référente métiers pôle emploi de Rennes Centre
- madame Sandrine Rispaill, référente métiers par intérim pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Debitte, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Stéphanie Hain, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Laure Hamon, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Sandra Lelièvre, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- madame Valérie Truptin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Harold Baslé, référent métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Nadine Dupont, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- madame Isabelle Machard Miot, référente métiers pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Vincent Pillet, référent métiers par intérim pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Sandra Brehinier, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Françoise Mahéas, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Anne Morin, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Véronique Ramé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Carole Ruillere, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Chrystel Tacher, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Nord
- madame Nathalie Butault, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Isabelle Le Borgne, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- madame Alexandra Marchand-Morinière, référente métiers pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Bouge, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Marie-Christine Breton, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Damien Gardans, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Florence Chalouis, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Sylvie Dreanno, référente métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Bertrand Gicquel, référent métiers pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Mélinda Garel, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Catherine Gesret, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Laurence Marchand, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Nathalie Rogge-Moneger, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Daniel Toxé, responsable d'équipe pôle emploi de Rennes Sud
- madame Valérie Chouinard, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- madame Françoise Daniel, référente métiers pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Christophe Boyard, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Anabelle Ihuellou, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Christine Norgeot, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Klervia Vasse Delalande, responsable d'équipe pôle emploi de Saint Malo
- madame Jennifer Chauvin, référente métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Laurent Martineau, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- monsieur Gilles Morvan, référent métiers pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré

- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Anita Bilheude, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- madame Agnès De Souza Dias, responsable d'équipe pôle emploi de Vitré
- monsieur Guillaume Gallon, référent métiers pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Gwénola Bignonet, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Françoise Clémenceau, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Anne Naël Fordos, responsable d'équipe pôle emploi de Auray
- madame Marie-Lise Barbé, référente métiers pôle emploi de Auray
- monsieur Serge Guiguen, référent métiers pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Fabrice Becquer, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Steven Le Corre, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- monsieur Yann Le Kervern, responsable d'équipe pôle emploi de Lanester
- madame Sophie André, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Delphine Gassion, référente métiers pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- madame Sylvie Hello, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- madame Lysiane Le Romancer, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Pothier, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Yann Robin, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Eric Le Fé, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Florent Le Part, référent métiers pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Chrystelle Bourhis, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- madame Frédérique Marc, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Charles Nicolas, responsable d'équipe pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur Damien Boisrobert, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- monsieur François Quatrevaux, référent métiers pôle emploi de Lorient Ville
- madame Claudie Bardel, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- monsieur Didier Le Pichon, responsable d'équipe pôle emploi de Ploermel
- madame Stéphanie Chesnel, référente métiers pôle emploi de Ploermel
- monsieur Jean Chomet, référent métiers pôle emploi de Ploermel
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Carole Carré, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Jennifer Lascaud, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marie-Christine Tanne, responsable d'équipe pôle emploi de Pontivy
- madame Marylise François, référente métiers pôle emploi de Pontivy
- monsieur Vincent Georges, référent métiers pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Sophie Duplot, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Gaëlle Gasmé, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- madame Murielle Lorcy, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Ronan Riou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Thierry Bodin, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Philippe Gallo, référent métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Corinne Lenoble, référente métiers pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Fabrice Chilou, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur David Texier, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Laure Thomas, responsable d'équipe pôle emploi de Vannes Ouest
- monsieur Mathieu Illiaquer, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

- monsieur Yvonnig Tendron, référent métiers pôle emploi de Vannes Ouest

Article 7 – Abrogation

La décision Br n° 2018-24 DS Agences du 26 juin 2018 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-28 DS IPR du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2015-161 du 4 décembre 2015 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Bretagne,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n° 6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint

- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meeç, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville

- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
- madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Guingamp
- monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
- madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
- monsieur François Le Meec, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
- madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
- monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
- madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
- madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
- madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
- monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
- madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
- monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
- monsieur Pascal Nesnard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
- madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
- monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
- madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
- monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
- madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
- monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
- madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
- monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
- madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
- monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
- madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
- madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
- monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
- madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon

- madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
- monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
- monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
- monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
- monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
- monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud
- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
- madame Sandra Courvois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
- madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
- monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
- madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
- madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
- monsieur Stéphane Le Gourrierec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
- madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
- monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
- madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
- madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
- monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
- madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional.
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros à
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.
- 3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros à
 - o monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional

- lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois à
 - o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 2) du paragraphe 1 du présent article, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de cette même délégation, à titre temporaire :

- o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- o madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- o madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article , pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à
 - o monsieur David Gallier, directeur régional adjoint
 - o monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint
 - o madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés.
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP à
- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
 - madame Sandrine Paulet, directrice de la plateforme de traitements centralisés
 - madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
 - monsieur Jean-Charles Fournier, directeur d'agence pôle emploi de Dinan
 - madame Nathalie Cupif, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Dinan
 - madame Nathalie Le Gars, directrice d'agence pôle emploi de Guingamp
 - monsieur Arnaud Fichou, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Guingamp
 - monsieur Eric Mounier, directeur d'agence pôle emploi de Lamballe
 - madame Chantal Lecointe-Laumond, directrice d'agence pôle emploi de Lannion
 - monsieur David Paris, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lannion
 - monsieur François Le Meeç, directeur d'agence pôle emploi de Loudéac
 - madame Catherine Jourdain, directrice d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
 - monsieur Laurent Hamon, directeur adjoint d'agence pôle emploi de St Brieuc Ouest
 - monsieur Cédric Ogier, directeur d'agence pôle emploi de St Brieuc Sud
 - madame Anne-Sophie Lamandé, directrice adjointe pôle emploi de St Brieuc Sud
 - madame Sabine Bodeveix-Walter, directrice d'agence pôle emploi de Brest Iroise
 - madame Nadine Maille, directrice adjointe pôle emploi de Brest Iroise
 - madame Anne Danycan, directrice d'agence pôle emploi de Brest Europe
 - monsieur Patrick Cras, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Brest Europe
 - madame Nathalie Ayissi-Jezequel, directrice d'agence pôle emploi de Brest Marine
 - monsieur Arnaud Capp, directeur d'agence pôle emploi de Carhaix
 - monsieur Pascal Neshard, directeur d'agence pôle emploi de Concarneau
 - madame Marie-Aude Lehagre, directrice adjointe pôle emploi de Concarneau
 - monsieur Yann Le Guellec, directeur d'agence pôle emploi de Douarnenez
 - madame Anne Bruyaux, directrice d'agence pôle emploi de Landerneau
 - monsieur Olivier Guillou, directeur d'agence pôle emploi de Morlaix
 - monsieur Jean-Michel Pusey, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Morlaix
 - madame Olivia Coat, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Morlaix
 - monsieur Gwénael Pichon, directeur d'agence pôle emploi de Pont L'Abbé
 - madame Nicole Cadiou, directrice d'agence pôle emploi de Quimper Nord
 - monsieur Vincent Rouziès, directeur d'agence pôle emploi de Quimper Sud
 - madame Christelle Le Loer, directrice d'agence pôle emploi de Quimperlé
 - monsieur Benoit Bellec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Quimperlé
 - madame Chantal Colin, directrice d'agence pôle emploi de Combourg
 - madame Patricia Pierre, directrice d'agence pôle emploi de Fougères
 - monsieur Michael Seeleuthner, directeur adjoint pôle emploi de Fougères
 - madame Lysiane Encreve, directrice d'agence pôle emploi de Redon
 - madame Odette Le Lièvre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Redon
 - monsieur Frédéric Mangelinck, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Centre
 - madame Catherine Ergan, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Centre
 - monsieur Anthony Jeuland, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Est
 - monsieur Sébastien Rio, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Rennes Est
 - monsieur Eric Nicolas, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Nord
 - madame Stéphanie Lorette, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Nord
 - monsieur Olivier Martin, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
 - madame Claudine Boutin, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Ouest
 - monsieur Luc Codet, directeur d'agence pôle emploi de Rennes Sud
 - madame Solenn Malard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Rennes Sud

- monsieur Christophe Rivière, directeur d'agence pôle emploi de Saint Malo
 - madame Marina Le Gal, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Saint Malo
 - madame Sandra Courois, directrice d'agence pôle emploi de Vitré
 - madame Françoise Navennec, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vitré
 - monsieur Lionel Lorcy, directeur d'agence pôle emploi de Auray
 - madame Hélène Chevalier, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Auray
 - madame Sophie Perrot, directrice d'agence pôle emploi de Lanester
 - monsieur Stéphane Le Gourriec, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Lanester
 - madame Gaëlle Evain, directrice d'agence pôle emploi de Lorient Marine
 - monsieur Stéphane Le Guennec, directeur d'agence pôle emploi de Lorient Ville
 - madame Gwennina Le Borgne, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Lorient Ville
 - madame Christelle Méhat, directrice d'agence pôle emploi de Pontivy
 - madame Gaëlle Senant-Querre, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Pontivy
 - madame Valérie Georges, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Est
 - monsieur Vincent Morin, directeur adjoint d'agence pôle emploi de Vannes Est
 - madame Hélène Hafnaoui, directrice d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
 - madame Patricia Bérard, directrice adjointe d'agence pôle emploi de Vannes Ouest
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à :
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux.

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision Br n° 2018-25 DS IPR du 26 juin 2018 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-29 DS DR du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-630 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2017-24 du 18 octobre 2017 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2017-117 du 31 décembre 2017 du directeur général de Pôle emploi actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, (à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer), et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint du directeur des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- monsieur Pascal Détré, responsable d'équipe support appui au pilotage
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe support appui à la qualité
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations stratégiques
- monsieur Marc Farre, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemey, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- monsieur David Hingant, adjoint à la responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 3 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au 1) du § 1 du présent article, à titre permanent :

- madame Hélène Touquerant, auditrice prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Olivier Blin, auditeur prévention et lutte contre la fraude
- madame Valérie Bertrand, contrôleur prévention et lutte contre la fraude
- madame Nolwenn Bihouise, contrôleur prévention et lutte contre la fraude

Article 2 – Demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations, Nicolas Draut, directeur de la stratégie des relations extérieures et à madame Fabienne

Velly, directrice administration, finances et gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les demandes de remboursements de frais des personnels externes à Pôle emploi siégeant au sein d'instances de Pôle emploi (territoriales, spécifiques et Instances Paritaires Régionales).

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 3 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficiaire des délégations mentionnées au présent § 2 :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemey, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- monsieur Marc Farre, responsable du service communication
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Catherine Meli, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

§ 6 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Joëlle Boulais, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Christine Le Bars, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- monsieur Frédéric Marchand, approvisionneur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Anne Pillet, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Christine Stievenard, approvisionneuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande, d'un montant inférieur à 5 000 euros HT, générés via les outils de commande en lignes des fournisseurs.

Article 4 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques,
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemey, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 15 000 euros HT.

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 3 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

§ 5 Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Hervé Frot, acheteur au sein du service achats et affaires juridiques
- madame Marie-Annick Laurent, acheteuse au sein du service achats et affaires juridiques

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros HT.

Article 5 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 6 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à madame Danièle Maillot, directrice des opérations, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et à monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie des relations extérieures, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Offre de services

Article 7 – Aides individuelles à la formation financées par l'Agefiph

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des formations financées par l'Agefiph, les décisions concernant les demandes d'attribution d'aide individuelle à la formation (attestation d'inscription à un stage de formation (AISF), aide individuelle à la formation (AIF), action de formation préalable au recrutement (AFPR), préparation opérationnelle à l'emploi (POE)), et, le cas échéant, de l'aide aux frais associés à la formation (AFAF) et de la rémunération de formation de Pôle emploi (RFPE).

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint du directeur des opérations
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations mesures

Article 8 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre l'ensemble des décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier procéder aux inscriptions sur cette liste, la tenir à jour, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi dans les conditions prévues au titre Ier du livre IV de la cinquième partie du code du travail, signer les décisions de radiation, cessation d'inscription et changement de catégorie prévues aux articles R. 5411-18 et R. 5412-1 du même code, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 du même code.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au paragraphe 3 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article à l'exception des décisions prises pour le compte de l'Etat et du Fonds de solidarité.

§ 3 Bénéficient des délégations visées aux § 1 et 2 :

- madame Danièle Maillot, directrice des opérations

- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service règlementation et applicatifs
- madame Catherine Pécot, service règlementation et applicatifs
- madame Valérie Feltesse, service règlementation et applicatifs
- monsieur Pierre-Yves Chuniaud, service règlementation et applicatifs
- monsieur Jean-Pierre Planchette, service règlementation et applicatifs
- madame Solenn Allain, service offre de services

§ 4 Bénéficie de la délégation mentionnée au 3ème tiret du § 2 :

- madame Laurence Crépieux, service règlementation et applicatifs

Section 4 – Ressources humaines

Article 9 – Gestion des ressources humaines

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement ou au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions relatives aux ruptures conventionnelles du contrat de travail, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- prendre les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.
- les notes de frais afférentes aux déplacements des formateurs de Pôle emploi Bretagne,
- les notes de frais afférentes aux déplacements des élus du personnel de Pôle emploi Bretagne.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 4ème tiret, à titre temporaire :

- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 1^{er}, 4ème, 5ème et 6ème tirets, à titre temporaire :

- monsieur Mathieu Castel, adjoint à la direction des ressources humaines

§ 4 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 5ème tiret, à titre temporaire :

- madame Isabelle Gendron, responsable du services parcours et compétences
- monsieur David Hingant, adjoint à la responsable du service parcours et compétences

§ 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux § 1 du présent article, bénéficie de la délégation prévue au § 1, 6ème tiret, à titre temporaire :

- madame Christelle Foricher, responsable du service conditions de vie au travail, diversité et relations sociales

Section 5 – Recouvrement

Article 10 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article 11 – Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 9, § 1 et faire procéder à son exécution.

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

Article 12 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées sans limite de durée pour les décisions prises par messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et dans la limite de 48 mois pour les décisions prises par madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 2 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et à madame Danièle Maillot, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Délégation permanente de signature est donnée à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

Délégation permanente de signature est donnée à Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à

l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

Section 6 – Décisions sur recours

Article 13 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 de la présente décision.

Article 14 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 15 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

Article 16 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 17 – Contentieux « fraudes »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite de 20 000 euros, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la délégation prévue au § 2, à titre temporaire, monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes.

Article 18 – Contentieux « ressources humaines »

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire ;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale

Article 19 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques, et à madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 20 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la

direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion

Section 8 – Divers

Article 21 – Hygiène, santé et sécurité au travail

Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique, à madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique en cas d'absence de monsieur Didier Marcault, à monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social, à madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social, à monsieur Pascal Connan directeur de la maîtrise des risques et à madame Louissette Requintel, responsable de la sécurité des personnes et des biens, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, les décisions et actes nécessaires pour assurer le respect des dispositions législatives et réglementaires s'imposant en la matière à l'employeur à l'égard des personnels, usagers et tiers, dans l'ensemble des sites dans le ressort territorial de la direction régionale et au cours des déplacements de l'ensemble des personnels de Pôle emploi Bretagne.

Article 22 – Elimination ou versement des archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions, pour les archives conservées sur site, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 1 :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- monsieur Pascal Connan, directeur maîtrise des risques
- monsieur Stéphane Denoual, responsable du service contrôle interne et prévention des fraudes
- madame Louissette Requintel, responsable du service sécurité des personnes et des biens
- madame Danièle Maillot, directrice des opérations
- monsieur Philippe Paulhiac, adjoint du directeur des opérations
- madame Michèle-Anne Sicallac, responsable du service réglementation et applicatifs
- madame Marie Melot, responsable du service offre de services
- monsieur Pascal Détré, responsable d'équipe support appui au pilotage
- madame Corinne Laude, responsable d'équipe support appui à la qualité
- madame Anne Bellegou, responsable du service prestations formations
- monsieur Nicolas Draut, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Philippe Lecoq, responsable du service relations stratégiques
- monsieur Marc Farre, responsable du service communication
- monsieur Nicolas Maxime, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion
- monsieur Didier Marcault, responsable du service immobilier, logistique, informatique
- madame Doris Bouthemy, adjointe au responsable du service immobilier, logistique, informatique
- monsieur Yann Bourhis, responsable du service contrôle de gestion

- monsieur Bernard Gouëry, responsable du service comptabilité-trésorerie
- madame Catherine Roussel, responsable du service achats et affaires juridiques
- monsieur Mathieu Castel, adjoint au directeur régional adjoint en charge de la performance sociale
- madame Marie-Laurence Eglizeaud, appui au management de la direction des ressources humaines
- madame Isabelle Gendron, responsable du service parcours et compétences
- monsieur David Hingant, adjoint à la responsable du service parcours et compétences
- madame Christelle Foricher, responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Hélène Déru, adjointe à la responsable du service qualité de vie au travail et dialogue social,
- madame Fouzia Hubert, responsable du service gestion du personnel et rémunération
- madame Nathalie Lillo, médiatrice régionale

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à messieurs David Gallier et Jérôme Giudicelli, directeurs régionaux adjoints, et à madame Fabienne Velly, directrice administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, pour les archives conservées par le prestataire d'archivage externalisé, les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

Article 23 – Abrogation

La décision Br n° 2018-17 DS DR du 6 avril 2018 est abrogée.

Article 24 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-30 DS DPSR du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Bretagne au sein de la direction des plateformes de service régional

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat, le Fonds de solidarité et Pôle emploi le 21 décembre 2012 relative à la répétition des prestations indues par Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-23 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2015-161 du 4 décembre 2015 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence, ordres de missions, archives

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- 1) signer les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Bretagne et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer, et les notes de frais afférentes aux déplacements des personnels placés sous leur autorité,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement,

- 4) en matière de gestion des ressources humaines, signer les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité,
- 5) pour les archives conservées sur site, signer les bordereaux d'élimination ou de versement d'archives destinés au service des archives départementales compétent.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Marie-Odile Bébin, directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 de la présente décision, bénéficiaire, à titre temporaire, de la délégation mentionnée :

aux 1), 2), 3) du § 1 du présent article :

- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques par intérim
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

au 1) du § 1 du présent article :

- monsieur David Machard, référent métiers traitements centralisés
- madame Angélique Pujade Le Gall, référente métiers traitements centralisés
- madame Karine Sauvage, référente métiers accueil et services téléphoniques
- madame Géraldine Delmas, référente métiers accueil et services téléphoniques

Section 2 – Recouvrement

Article 2 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 3 – Contraintes

§ 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue du recouvrement des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 2, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 4 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnées à l'article L.5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés

2) Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés et à monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 650 euros et statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Valérie Télías, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Section 3 – Placement, prestations, formations, aides et mesures

Article 5 – Prestations, formations, aides et mesures

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesures en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises
- les bons de commande de prestations de service au bénéfice des demandeurs d'emploi
- les bons de commande de formation au bénéfice des demandeurs d'emploi

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Luc Clochefert, responsable d'équipe prestations / formations
- madame Odile Couckuyt, responsable d'équipe traitements centralisés

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation, uniquement concernant la signature des bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- madame Marie-Christine Baquet, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Barbier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sylvie Biez, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Capron, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurore Cherbonnel, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Sophie De Coquereaumont, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Patrick Deschamps, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Marie-Christine Fieurgant, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Frédéric Galodé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Evelyne Gaudichon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Virginie Gautier, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Alexandra Guillou, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Hamon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur André Herber, agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Emmanuel Le Pennec, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Lerouge, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Mace, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Karine Madeline, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Véronique Masson, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Laure Ollivier agent de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Alain Pelé, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Emmanuelle Quiles, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Aurélie Renouard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Stéphanie Rivière, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Rouillard, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Anaëlle Simon, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Josiane Thomas, agent de la plateforme de traitements centralisés
- madame Solenne Turbain, agent de la plateforme de traitements centralisés

Article 6 – Placement

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Article 7 – Aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional et à madame Marie-Odile Bébin directrice de la plateforme accueil et services téléphoniques, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, prendre les décisions relatives au bénéfice des aides et autres prestations versées par Pôle emploi pour le compte de l'Etat et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Florence Bourdeau, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques par intérim
- monsieur Vincent Derriennic, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Myriam Le Gal, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques
- madame Anne Thavixay, responsable d'équipe accueil et services téléphoniques

Section 4 – Décisions sur recours

Article 8 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail et les décisions prises pour le compte du Fonds de solidarité prévu à l'article L.5423-24 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Section 5 – Plaintes et contentieux

Article 9 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional, à madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés, et à madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'ils représentent, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du conseil d'Etat et de la cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Bretagne ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Abdallah Bounya, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Abdelraman Galeb, juriste au sein de la plateforme de traitements centralisés
- monsieur Arnaud Le Goff, responsable d'équipe incidents de paiement / contentieux

Section 6 – Contrôle de la recherche d'emploi

Article 10 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne, aux fins d'exécution

du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, les décisions de radiation pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, les décisions de cessation d'inscription et les décisions de changement de catégorie prévues à l'article R. 5411-18 du code du travail, ainsi que les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre ces décisions en application des articles R. 5411-18 et R. 5412-8 de ce code.

§ 2 Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Valérie Télías, directrice des plateformes de service régional
- madame Sandrine Paulet-Tricheux, directrice de la plateforme de traitements centralisés
- madame Isabelle Labbé, directrice adjointe de la plateforme de traitements centralisés
- madame Pascale Birckel, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

Article 11 – Territorialité

La direction des plateformes de service régional ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 12 – Abrogation

La décision Br n° 2018-26 DS DPSR du 26 juin 2018 est abrogée.

Article 13 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision Br n° 2018-31 DS DR du 16 juillet 2018

Délégation de signature temporaire donnée par le directeur régional de Pôle emploi Bretagne à monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

Le directeur régional de Pôle emploi Bretagne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la décision n° 2016-13 du 2 février 2016 portant délégation de pouvoir du directeur général de Pôle emploi aux directeurs régionaux,

Décide :

Article 1 – Délégation temporaire

Délégation est donnée à monsieur Jérôme Giudicelli, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Bretagne pendant la période comprise entre le 6 et le 24 août 2018 inclus, tous les documents et actes nécessaires à l'accomplissement des missions incombant à la direction régionale, dans les conditions et limites fixées par la décision du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux, à l'exception des décisions portant délégation de pouvoir ou de signature au sein de la direction régionale ou modifiant l'organisation ou le fonctionnement de ses services.

Article 2 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2018.

Frédéric Sévignon,
directeur régional
de Pôle emploi Bretagne

Décision DSI n° 2018-11 du 16 juillet 2018

Délégation de signature temporaire du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Article 1

Délégation temporaire est donnée du 20 juillet au 3 août 2018 à monsieur Franck Denié, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services, du 6 au 10 août 2018 à monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats et du 13 au 17 août 2018 à monsieur Benedict Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :

- les bons de commande, quel que soit leur montant
- les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 16 juillet 2018.

Laurent Stricher,
directeur général adjoint
systèmes d'information

Décision DSI n° 2018-12 du 16 juillet 2018

Délégation de signature du directeur général adjoint systèmes d'information au sein de l'établissement systèmes d'information

Le directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-13, R. 5312-19 et R. 5312-22,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2012-21 du 22 mars 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration et modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la délibération n° 2016-19 du 15 juin 2016 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la délibération n° 2014-23 du 21 mai 2014 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés et accords-cadres que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé, et arrêtant les modalités de cette délibération préalable et spéciale,

Vu la décision n° 2015-178 du 16 décembre 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général au directeur général adjoint systèmes d'information,

Vu la délibération n° 2015-37 du 8 juillet 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant le cadre des délégations de pouvoir au sein de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Dispositions générales

Article 1 - Actes, correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de mission

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les actes et correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des conventions de toute nature ainsi que des instructions et notes à destination du réseau de la direction des systèmes d'information et des correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité
- 3) les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine.

Article 2 - Achat de fournitures et services

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 3 de la présente décision, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services concernant la direction des systèmes d'information :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de :
 - o leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 3 - Délégués permanents

§ 1 Délégués permanents pour les actes visés aux articles 1 et 2.

Bénéficient des délégations mentionnées aux articles 1 et 2 de la présente décision, sous une forme permanente :

- madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Michel Brouant, adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Frédéric Brutin, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Franck Denié, directeur en charge de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Didier Di Marco, directeur de la direction fonctions d'appui et directeur ad interim de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Fadi El Rostom, directeur de la direction offre de service
- monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité
- madame Gaele Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gilles Lavigne, directeur en charge de la direction opérations et services
- madame Christine Le Gac Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement.

§ 2 Délégués permanents pour les actes visés à l'article 1.

Bénéficient des délégations mentionnées à l'article 1 de la présente décision, sous une forme permanente :

Adjoints au directeur :

- monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jacques Bellegarde, architecture et sécurité SI, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats,
- madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA réglementaire, adjoint au directeur de la direction offre de service

- monsieur Christian Bréus, missions et conduite de la transformation de la DSPC, adjoint au directeur de la direction des sites et des pôles de compétences au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Anne Carrière, intégration et DEVOPS, adjoint au directeur de la direction opérations et services au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
- monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Corinne Druesne, adjoint au directeur de la direction fonction d'appui au sein de la direction fonction d'appui, pilotage et support à l'organisation
- monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services
- monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services
- madame Cécile Huet, innovation et responsabilité sociétale, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction offre de service
- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Michel Levaslot, développement des compétences et des métiers, adjoint au directeur de la direction performance sociale
- monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction offre de service
- madame Laurence Roch, performance opérationnelle et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Yves Ruellant, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Christophe Samson, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction offre de services
- monsieur Laurent Vrignaud, plan infrastructure, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services

Responsables de département :

- monsieur Philippe Armand, responsable du département pôles de compétences et site Castelnau Le Lez au sein de la direction sites et pôles de compétences
- monsieur Pierre Olivier Babey, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-Yves Babut, responsable du département outils de développement et de test de la direction référentiels, outils et support au développement
- madame Nadja Balleur Le Blevec, responsable du département outils communs échanges de données et documents de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Michel Bezy, responsable du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Alexandra Bohy, responsable du département provisionning et exploitation des environnements fabricants au sein de la direction opérations et services
- monsieur Arnaud Bonte-Buttin, responsable du département finances au sein de la direction fonctions d'appui
- monsieur Jean-Pierre Bordes, responsable du département appui à la transformation au sein de la direction entreprise, recrutement

- monsieur Samuel Borrell, responsable du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- madame Pascale Bouffard Roupe, responsable du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Cassa, responsable du département ingénierie cloud et socles logiciels au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Sabine Couderc, responsable du département relations sociales et qualité de vie au travail au sein de la direction performance sociale
- monsieur Gilles Coutellier, responsable du département support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Joël Cotreau, responsable du département pilotage de la direction offre de service,
- monsieur Emmanuel Dahan, responsable du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Hélène De Cossette, responsable du département coordination du plan projets au sein de la direction offre de service
- monsieur Jean-Yves Defromont, responsable du département support et déploiement de proximité Nord de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Delage, responsable du département données décisionnelles et lac au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Delcour, responsable du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Denizet, responsable du département PITH au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Pascal Devielletoile, responsable du département indemnisation de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Jean-Luc Donio, responsable du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Fabrice Dubreuil, responsable du département offres de services d'exploitation au sein de la direction opérations et services
- madame Véronique Dufour, responsable du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Durand, responsable du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Thibaud Duverger, responsable du département gouvernance et performance DSI au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Danielle Ecault, responsable du département sécurisation des versions de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Majid Elyasmino, responsable du département logistique immobilier et sécurité DSI site Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Henri Fahr, responsable du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Hubert Faucher, responsable du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Isabelle Favry responsable du département support produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pascal Florentin, responsable du département MOA règlementaire au sein de la direction offre de service
- monsieur Hervé Fonteneau, responsable du département risques et AGS de la direction fonctions d'appui
- monsieur Olivier Galland, responsable du département Sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Marylène Garcia, responsable du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Ghazarossian, responsable du département conseil et suivi du retour à l'emploi au sein de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Jean-Marc Gibot-Leclerc, responsable du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement

- monsieur Christian Giordano, responsable du département outils agence au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur François Girona, responsable du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Eric Hamon, responsable du département architecture et trajectoire de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Philippe Huchet, responsable du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Hugel, responsable du département outils de gestion interne et solutions locales de la direction fonctions d'appui
- madame Martine Kauffmann, responsable du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frank Lacoste, responsable du département support au développement et frameworks de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Thomas Lagoutte, responsable du département support production et relation produits de la direction opérations et services
- monsieur Laurent Lambert, responsable du département déploiement projets et produits au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sylvain Lambert, responsable du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur François Lampe, responsable du département production éditique de la direction opérations et services
- madame Evelyne Lancelleur, responsable du département pilotage et missionnements au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Langella, responsable du département appui à la transformation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bruno Lebot, responsable du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Guillaume Lehericy, responsable du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Didier Lux, responsable du département conduite de la transformation et gestion des ressources de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Catherine Magnat-Mornet, responsable du département gestion administrative paie et données sociales de la direction performance sociale,
- madame Nathalie Manuel, responsable du département recherches, candidatures et recrutements de la direction entreprise recrutement
- monsieur Laurent Martinello, responsable du département données du parcours professionnel de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Isabelle Martinez, responsable du département valorisation des services et produits SI au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Marie-France Martinez, responsable du département communication de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Bernard Maury, responsable du département support produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Eric Ménard, responsable du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Tahar Mezlef, responsable du département offres et marque employeur de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Jean-René Moine, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- madame Sophie Mollet, responsable du département coordination de l'évolution du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- madame Anne Gaëlle Morvan, responsable du département intégration et tests au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Dominique Ollivier, responsable du département architecture solutions et DBAs de la direction référentiels, outils et support au développement

- monsieur Sacha Ombret, responsable du département outils support à l'organisation au sein direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Loïc Oria, responsable du département ingénierie des solutions de l'environnement de travail au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction fonctions d'appui, pilotage, support à l'organisation
- monsieur Lionel Petiot, responsable du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Lionel Petitjean, responsable du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Aline Phimprachanh responsable du département développement des compétences et formation au sein de la direction performance sociale
- monsieur Christophe Piquer, responsable du département recherche d'emploi de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Rémi-Pierre Pizot, responsable du département intégration des produits en production au sein de la direction opérations et services
- monsieur Sylvain Poirier, responsable du département chaînes de liaison et environnement de la direction référentiels, outils et support au développement
- monsieur Renaud Prat, responsable du département support produits au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Romain Quilicy, responsable du département inscription actualisation et contrôle de la direction inscription indemnisation accompagnement
- monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Elodie Richet, responsable du département support et déploiement de proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Véronique Robert, responsable du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Rousseau, responsable du département formation de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Christian Sancassiani, responsable du département environnements, tests et support au développement au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Rémy Spagnoli, responsable du département développement des métiers au sein de la direction performance sociale
- madame Emilie Soulie, responsable du département expertise juridique au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Taraud, responsable du département outils communs - gestion opérationnelle des processus de la direction référentiels outils et support au développement
- madame Michèle Tissier, responsable ad interim du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Torne, responsable du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean Vidal, responsable du département recrutement mobilité et carrière de la direction performance sociale,
- madame Valérie Vidal, responsable du département conduite de la transformation de la DSPC au sein de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Videau, responsable du département coordination de la gestion de portefeuille au sein de la direction offre de service
- monsieur Laurent Vigne, responsable du département services décisionnels au sein de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Francis Wolff, responsable du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Nadine Zanon, responsable du département gestion relations entreprises et aides de la direction entreprise, recrutement
- madame Mylène Zerbib, responsable du département gestion des risques et contrôle interne de la direction architecture, sécurité, innovation et achats

- monsieur Alain Zimmermann, responsable du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité

Responsables de pôle :

- monsieur Jean Michel Abela, responsable du pôle support et administration du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- madame Annabel Alberto, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Sandrine Alèbe, responsable du pôle accessibilité numérique du département responsabilité sociétale et ergonomie de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Cherif Ankour, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Archant, responsable du pôle exploration des tendances et startup DSI du département Innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Serge Atlan, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Azinala, responsable du pôle solutions métrologie et supervision du département métrologie, performance et supervision des produits au sein de la direction opérations et services
- monsieur Eric Bahuaud, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Baldini, responsable du pôle certification des changements du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Joan Barillère, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bruno Belloc, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Francis Benard, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Bernut, responsable du pôle infrastructures d'hébergement du département sécurité opérationnelle datacenter de la direction opérations et services
- madame Béatrice Béziat, responsable du pôle sécurité opérationnelle du département sécurité opérationnelle datacenter au sein de la direction opérations et services
- monsieur Philippe Bigear, responsable du pôle fabrication des produits et services 3 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Binet, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Julien Bordier, responsable du pôle conception des produits et services 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pierre Bourrée, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Bouvet, responsable du pôle production 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences

- monsieur Pascal Bronner responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Arnaud Brunet, responsable du pôle amélioration continue et engagements de service du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Francis Buirey, responsable du pôle relation utilisateur 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Michel Cabrol, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabrice Caignec, responsable du pôle ingénierie et expertise du département ingénierie, réseau et téléphonie au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Christophe Calloix, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Campion, responsable du pôle animation de l'innovation et relation projets du département innovation au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Florent Castets, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gérard Causse, responsable du pôle MVS et stockage du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur David Chalmel, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Champaux, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Brigitte Chantioux, responsable du pôle inscription indemnisation du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- monsieur Gael Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anne-Céline Chavassieux, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Compagny, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Gd Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Isabelle Civel, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Luc Cochez, responsable du pôle performance budgétaire du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- madame Nelly Courrier, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 2 3 et 4 du département pôles de compétences Nantes Caen de la direction des sites et des pôles de compétences,
- monsieur Jean-François Cuq, responsable du pôle appui déploiement SI Sud Ouest du département support et déploiement proximité Sud Ouest de la direction production, ingénierie et relation de services,
- monsieur Yves Dalle Piage, responsable du pôle MOA des outils internes du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Grégory Danquerque, responsable du pôle support éditique du département production éditique de la direction opérations et services

- monsieur Frédéric Daumas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël De Saint Jorès, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Degl'innocenti, responsable du pôle ingénierie et support technique / production du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Nicolas Delahaye, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frédéric Delaunay, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Véronique Del Proposto, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Claude Di Martino, responsable du pôle pilotage opérationnel de l'accueil diagnostic conseiller et internet du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Marc Diss, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Christophe Disse, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Rui Dos Santos, responsable du pôle traitement VIP et solutions spécifiques du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Frédérique Dron Pardo, responsable du pôle expertise, veille et support SSI du département sécurité du SI au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Lionel Duplaix, responsable du pôle performance opérationnelle du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Alexandre Duprat, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Dutilleul, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Duval, responsable du pôle suivi qualification et déploiement téléphonie du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Ehatt, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Cécile Faubladié, responsable du pôle exploitation et communication du département offres de services d'exploitation de la direction opérations et services
- monsieur Denis Faussurier, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Favry, responsable du pôle relation utilisateurs du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Olivier Ferret, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Filleau, responsable du pôle PMO plan projet du département conduite opérationnelle des projets de la direction projets et ingénierie technique

- monsieur Jean-Christophe Fliné, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Fravallo, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Claire Gallou, responsable du pôle architecture et trajectoire du département architecture, trajectoire produits et pilotage du plan de la direction pilotage et support à l'organisation
- monsieur Pascal Galtier, responsable du pôle capacité et performance du département Métrologie performance et supervision des produits de la direction opérations et services
- monsieur Eric Gauthier, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Goetz, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Anissa Godard, responsable du pôle conduite de projet / conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Fabien Godin, responsable du pôle fabrication des produits et services 2 du département pôle de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Guinard, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Halin, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Hamet, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Badr-Eddine Heddadji, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Willy Henin, responsable du pôle marchés de services du département marchés et fournisseurs au sein de la direction architecture, sécurité, innovation et achats
- monsieur Laurent Hergat, responsable du pôle accompagnement du département architecture et trajectoire produits de la direction inscription, indemnisation, accompagnement
- madame Pascale Huet, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Séverine Jacob, responsable du pôle cohérence fonctionnelle du département architecture et trajectoire produits de la direction entreprise, recrutement
- monsieur Pierrick Jeanne, responsable du pôle coordination des versions du département médias d'appropriation et versions au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Mostapha Khaliss, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Nathalie Kerirzin, responsable du pôle ingénierie et support technique 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Michel Labarre, responsable du pôle CDG fonctionnel du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Loïc Labbé, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Jean-Marc Lalo, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Frédéric Langlois, responsable du pôle relation utilisateur du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Johann Lardit, responsable du pôle services parc et marchés du département coordination et suivi du service au sein de la direction services et déploiement de proximité
- madame Mélanie Laurent, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Eric Le Guern, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Gaël Le Charpentier, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Pascal Lecllet, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Suzel Leduc, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Philippe Lemoine, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Lemoine, responsable du pôle marchés et investissements du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation
- monsieur Daniel Lombard, responsable du pôle conduite de projet 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Louet, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrick Lucas, responsable du pôle conception des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Ludovic Macquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 au sein du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Marc Manservisi responsable du pôle sécurité et gestion des habilitations du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Hervé Marion, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Centre Est au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Stéphane Mazars, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Medbou, responsable du pôle ingénierie et support technique du département pôles de compétences et sites Oullins, Beaune de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Dominique Michoux, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Sylvain Millet, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Stéphane Moiny, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Frédéric Moreau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3, 4 et 5 du département pôles de compétences Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean-Paul Mosengo Ipaon, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité IDF-PES-Part au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Olivier Neau, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Nocus, responsable du pôle serveurs du département ingénierie infrastructures centralisées au sein de la direction projets et ingénierie technique
- monsieur Sébastien Oblin, responsable du pôle pilotage des services éditique du département production éditique de la direction opérations et services
- monsieur François Paris, responsable du pôle relation utilisateurs 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Bernard Paulus, responsable du pôle conception des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Paumard, responsable du pôle formations du département développement des compétences et formation au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Jean-Marc Peaucelle, responsable du pôle méthodes au sein du département développement des métiers au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Thierry Pebrocq, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peplawski, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Valérie Pepper, responsable du pôle qualité de vie au travail de la direction performance sociale,
- monsieur Pierre Perrin, responsable du pôle conception des produits et services 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur François-Mary Persyn, responsable du pôle fabrication produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences et sites Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Patrice Peyruse Lafargue, responsable du pôle fabrication des produits et services 1 et 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Alain Pluquet, responsable du pôle relation utilisateurs 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Beaurains, Villeneuve d'Ascq, Rouen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Julien Pluton, responsable du pôle fabrication des produits et services du département pôles de compétences et sites Schiltigheim, Pont à Mousson de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Laurent Pouchain, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Xavier Queyreau, responsable du pôle conduite de projet 1, 2, 3 et 4 au sein du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jocelyn Rey, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Grand Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Joël Rochoy, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Nord au sein de la direction services et déploiement de proximité

- monsieur Pierre Rougier, responsable du pôle relation utilisateur du département support et déploiement proximité Sud Ouest au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Gilles Rousseau, responsable du pôle CDG technique du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- monsieur Laurent Rudelle, responsable du pôle ingénierie et support technique 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Murielle Saurel, responsable du pôle développement managerial au sein de la direction de la performance sociale,
- monsieur Christophe Saussard, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Est et DOM au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Jean-Philippe Sendra, responsable du pôle support environnement de travail du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Sébastien Sévin, responsable du pôle CDG GSSI directions transverses et déplacements du département contrôle de gestion et approvisionnement au sein de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences
- madame Christine Simon, responsable du pôle conduite de projets 2 du département pôles de compétences Montreuil de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur André Stamboulian, responsable du pôle ingénierie des tests / ingénierie et support technique du département pôles de compétences et site Aix de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Magda Tabet, responsable du pôle ingénierie des tests du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Frédéric Tessier, responsable du pôle ingénierie et support technique / production 1 et 2 du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Michèle Tissier, responsable du pôle Site La Chapelle du département pôles de compétences et site La Chapelle Saint Mesmin de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Fanny Trolle, responsable du pôle ingénierie des tests 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Nantes, Caen de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Philippe Varela, responsable du pôle production du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- madame Annabelle Veniel, responsable du pôle appui déploiement SI du département support et déploiement proximité Méditerranée au sein de la direction services et déploiement de proximité
- monsieur Rodolphe Vineau, responsable du pôle fabrication des produits et services 1, 2, 3 et 4 du département pôles de compétences et sites Gradignan de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Thierry Viroulaud, responsable du pôle production 1, 2 et 3 du département pôles de compétences et sites Castelnau-Le-Lez de la direction des sites et des pôles de compétences
- monsieur Jean Daniel Wendling, responsable du pôle qualification et déploiement des changements techniques environnement de travail du département support utilisateur et expertise au sein de la direction services et déploiement de proximité.

Section 2 - Dispositions particulières

Article 4 - Cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général adjoint systèmes d'information, délégation temporaire est donnée à monsieur Philippe Dialinas en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes

d'information, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- 1) l'ensemble des décisions et actes nécessaires pour assurer et contrôler le fonctionnement de l'établissement
- 2) les ordres de mission des personnels de la direction des systèmes d'information et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine
- 3) en matière de marchés, accords-cadres et autres contrats de fournitures, services et travaux répondant aux besoins propres de l'établissement, et non couverts par un marché ou accord-cadre « national », au sens de l'article I.2.1.1 du règlement intérieur des marchés et accords-cadres susvisé de Pôle emploi, à l'exception des marchés et accords-cadres de travaux passés selon une procédure formalisée et les marchés et accords-cadres de services afférents à ces opérations :
 - o les bons de commande, quel que soit leur montant
 - o les marchés et accords-cadres, quel que soit leur montant, les avenants à ces marchés et accords-cadres, les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de l'exécution de ces marchés et accords-cadres, actes emportant résiliation de ces marchés et accords-cadres, ainsi que tous les autres décisions, documents et actes nécessaires à la passation et à l'exécution de ces marchés et accords-cadres.

En cas d'empêchement de monsieur Laurent Stricher et de monsieur Philippe Dialinas, délégation temporaire est donnée à monsieur Michel Brouant adjoint au directeur général adjoint des systèmes d'information et directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, dans la limite de ses attributions.

Article 5 - Travaux

Délégation permanente est donnée à monsieur Philippe Dialinas, en tant que directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences au sein de la direction des systèmes d'information à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, dans la limite de leurs attributions et en matière de travaux concernant cette direction :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 200 000 euros HT
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 200 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de: leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Article 6 - Direction adjointe achats

Délégation permanente est également donnée à monsieur Gilles Collet, adjoint au directeur de la direction architecture, sécurité, innovation et achats, à l'effet de signer, au nom du directeur général adjoint systèmes d'information :

- 1) les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 200 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- 3) s'agissant des marchés et accords-cadres de fournitures ou services, ou se rapportant aux biens immobiliers utilisés par la direction des systèmes d'information, quel que soit leur montant :
 - o les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants,
 - o les ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière,
 - o ainsi que les actes emportant leur résiliation.

Article 7 – Ressources humaines

Délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences à l'effet de signer au nom du directeur général adjoint systèmes d'information et dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction des systèmes d'information, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction des systèmes d'information autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Article 8

Délégation temporaire de signature est donnée à monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance opérationnelle et pôles de compétences à l'effet de signer dans le cadre de son intérim de la direction performance sociale, et au nom du directeur général adjoint systèmes d'information, les actes visés aux articles 1 et 2 de la section 1 de la présente décision.

Article 9 – Abrogation

La décision DSI n° 2018-10 du 4 juin 2018 est abrogée.

Article 10 – Publication et entrée en vigueur

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Montreuil, le 16 juillet 2018.

Laurent Stricher,
directeur général adjoint
systèmes d'information